

ARTICLE 1.

Le SC SURGERES Basket organise son premier tournoi BENJAMINS (U13M) et MINIMES (U15M) sur la journée complète du Jeudi de l'Ascension (10/05/2018).

Les Matches auront lieu sur le complexe sportif de Surgères (Gymnase 1 & 2 + les 2 terrains extérieurs), en tout terrain.

Début des matchs : 10h00 (équipes en place dès 9h45).

Ce tournoi met en opposition 2 x 8 formations masculines (8 U13 M et 8 U15M).

Les équipes sont composées au minimum de 5 joueurs (maxi 10) inscrits sur la feuille de match + 1 coach.

Frais d'inscription : 15 € / équipe avec un chèque caution de 30 €.

ARTICLE 2.

Le tournoi est réservé aux joueurs licenciés FFBB sur la saison en cours (2017 / 2018).

ARTICLE 3.

Matériel : Le ballon sera de la taille n° 6 pour les U13 M & taille n° 7 pour les U15 M.

Les ballons du match seront fournis par le club mais pas les ballons d'échauffements (fournis par chacune des équipes).

Chaque équipe doit se munir de 2 jeux de maillots numérotés de couleur différente.

ARTICLE 4.

a. Règlement

Le règlement FIBA sera appliqué sauf en ce qui concerne :

b. Temps de jeux

Deux périodes de 8 minutes chacune, non-décomptées pour tous les matchs (brassage et phase finale).

Le temps d'échauffement accordé aux équipes avant leur rencontre sera de 5 minutes.

c. Changements

Les changements se font à la volée, le joueur remplaçant a le droit de rentrer sur le terrain uniquement quand le joueur remplacé en est sorti !

d. Prolongations

Il n'y a pas de prolongation en phase de brassage.

En phase finale, en cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les deux équipes joueront autant de prolongations de deux minutes non-décomptées que de résultats nuls.

e. Temps-mort

Un temps-mort d'une minute pourra être accordé à chaque équipe par période de jeu. Lors d'une prolongation, un temps-mort pourra être accordé à chaque équipe.

f. Fautes

Chaque faute sera sanctionnée d'1 point (pas de lancer-franc, pas d'antijeu pour faire tourner le chronomètre ou autre)

Élimination du joueur qui a commis 4 fautes.

g. Repos entre chaque période (mi-temps)

La durée sera de trois minutes.

h. Classement à l'issue des matchs de poule

* match gagné 3 points

* match nul 2 points

* match perdu 1 point

* forfait 0 point

Une équipe qui ne se présente pas à l'heure indiquée pour disputer son match, sera déclarée battue par forfait.

h. En cas d'égalité au classement

Si plusieurs équipes du même groupe se retrouvent à égalité de points au classement, celles-ci seront départagées de la façon suivante :

- Point-avantage entre les équipes (Points Marqué / Points Encaissé)

ARTICLE 5.

Le club SC SURGERES Basket assurera lui-même, l'arbitrage, le marquage et le chronométrage de toutes les rencontres du tournoi.

ARTICLE 6.

Une commission du règlement, formée par les dirigeants du SC SURGERES Basket, sera chargée de gérer les litiges portant, soit sur l'application du présent règlement, soit sur un cas non prévu par celui-ci.

La décision que cette commission serait amenée à prendre sera sans appel.

ARTICLE 7.

Ce Tournoi sera doté de trophées et coupes diverses. Les récompenses resteront la propriété du club les ayant gagnées. Les deux équipes finalistes seront invitées d'office au tournoi de l'année suivante.

ARTICLE 8

Chaque délégation se doit d'avoir sa propre assurance.

Le club organisateur ne répond pas des accidents qui pourraient survenir au cours du tournoi, aux délégations participantes, ni sur les vols qui pourraient être commis sur les lieux des tournois (vestiaires, salles, voitures, cars, etc.)

Le club ne prendra en aucun cas à sa charge les frais de pharmacie ou d'hôpital.

ARTICLE 9

Le SC Surgères se réserve le droit de modifier le présent règlement en fonction des conditions climatiques.